



ACCORD DE DÉPÔT CLIENT – DROITS DE DOUANE AMÉRICAINS

Le présent accord (« Accord ») est conclu entre :

Nom et adresse du client :

Numéro de compte client : _____

Axcess International Inc. (« Axcess »), une société dûment constituée et existante en vertu des lois du Canada, ayant son siège social au **1360 boul René-Lévesque Ouest, Montréal, QC H3G 2W4, Canada.**

1. Contexte et Objet

L'éventuelle introduction de nouveaux tarifs douaniers par les États-Unis représente des défis majeurs pour les importateurs, notamment des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement et une exposition financière accrue.

Jusqu'à présent, Axcess facilitait le paiement des droits de douane au nom des importateurs, optimisant ainsi les coûts grâce aux tarifs préférentiels et aux accords de libre-échange. Toutefois, en raison de l'expansion anticipée des tarifs affectant l'ensemble des importations américaines, Axcess ne peut plus assumer ce risque financier.

Afin d'assurer la continuité des services, un dépôt de garantie est désormais requis. Le Client est également encouragé à s'inscrire au paiement par chambre de compensation automatisée (Automated Clearing House – ACH) auprès de United States Customs and Border Protection (USCBP).

En signant le présent Accord, le Client reconnaît et accepte les conditions suivantes :

2. Modalités et Conditions

1. Exigence de paiement du dépôt

- Le Client accepte de fournir un paiement électronique d'un montant de **USD \$_____**, représentant l'estimation des droits de douane pour une période de **14 jours**.
- Tous les paiements doivent être effectués sous forme électronique, conformément aux modalités décrites à l'Annexe A ci-jointe. Une preuve de paiement doit être envoyée immédiatement à **Deposit@axxessintl.com** après le traitement du paiement.

2. Nature du dépôt

- Le dépôt constitue une mesure de sécurité pour Axxess et **ne peut être appliqué au paiement de factures actuelles ou futures**.
- Le dépôt ne constitue ni un crédit ni un paiement anticipé des droits de douane.

3. Modalités de paiement des factures

- **Toutes les factures émises par Axxess sont payables en totalité sous un délai NET de 7 jours à compter de la date de facturation, sans exception.**

4. Remboursement du dépôt

- Le montant intégral du dépôt sera remboursé au Client **une fois le processus d'inscription au système ACH complété** et après confirmation par Axxess que les paiements ACH directs sont bien établis pour le règlement des droits de douane du Client.
- Le montant intégral du dépôt sera remboursé à la demande du Client, après accord avec Axxess sur les nouvelles modalités et conditions relatives au paiement de ses factures.

5. Non-conformité et pénalités

- En cas de non-respect des conditions convenues, Axxess appliquera les mesures correctives suivantes :
 - a) Premier avertissement : Le Client disposera d'un délai de 48 heures pour corriger la situation.
 - b) Deuxième avertissement : Le Client devra fournir un dépôt additionnel équivalent au double du montant initial, tout en conservant les mêmes modalités de paiement NET 7 jours.
 - c) Avertissement final : Le Client devra prépayer intégralement toutes les transactions futures avant leur traitement.

3. Signatures

En signant ci-dessous, les deux parties confirment leur **compréhension et acceptation** du présent **Accord**.

Pour le Client

Nom du représentant du Client : _____

Titre : _____

Signature : _____

Date : _____

Pour Axxess International Inc.

Nom du représentant autorisé : _____

Titre : _____

Signature : _____

Date : _____